



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43
Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

PROROGATION D'ARRETE DE LA CIRCULATION –

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date du 13/12/2024 par laquelle Monsieur RAMOND Alexandre, agissant pour le compte de l'entreprise RAMOND MACONNERIE, domiciliée à Vaudreuille 31250, demande l'autorisation d'installer un échafaudage dans le cadre de travaux sur bâtiment.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Considérant qu'un délai supplémentaire est nécessaire à cette réglementation,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les dispositions prises JUSQU'AU 01/04/2025, à savoir que la circulation peut être temporairement fermée à la circulation et le stationnement des véhicules strictement interdit aux abords du chantier

RUE DE L'EGLISE/AVENUE DE RIGAUD DE VAUDREUIL

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation de chantier sera fournie, mise en place et entretenue par le responsable de chantier. Cette signalisation sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire.

Article 4 : L'entreprise devra tenir la voie publique en état de propreté aux abords du chantier.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de VAUDREUILLE et la Gendarmerie de REVEL, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et sur le chantier.

Fait à VAUDREUILLE, le 13 Mars 2025

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Jeudi de 9h00 à 18h00